

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N°100/ 001 DU 05 AOUT 2025 PORTANT NOMINATION DU
PREMIER MINISTRE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des
Fonctions Techniques ;

Après approbation de l'Assemblée Nationale et du Sénat ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Premier Ministre :

Monsieur Nestor NTAHONTUYE.

Article 2 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

Article 3 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 05 août 2025,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.